

Stage « Athlé 2028 » & Coupe de France des Ligues Minimes

Deux évènements sont imbriqués sur cette action : Le stage « Athlé 2028 » et la Coupe de France des Ligues Minimes.

PRÉSENTATION

La Coupe de France des Ligues Minimes est une compétition par équipe, lors de laquelle chaque Ligue est représentée par une équipe filles et une équipe garçons, **composées chacune de deux athlètes par épreuve.**

Le classement se fait en retenant la meilleure performance réalisée par l'un des deux concurrents de l'équipe. Un nombre de points correspondant à la place obtenue lors de la compétition dans l'épreuve est attribué aux athlètes (« n » au premier, « n-1 » au second, « n-2 » au troisième, etc.).

Le classement final de la Coupe de France est établi en additionnant les points obtenus par l'équipe filles et par l'équipe garçons de chaque Ligue.

Le stage « Athlé 2028 » est un stage de préparation à la Coupe de France des Ligues Minimes. Il se tient sur les jours qui précèdent la compétition et a comme objectif :

- De rassembler l'équipe et créer une émulation de groupe par des activités en commun et des interventions en lien avec la compétition.
- De stabiliser ou d'affiner les réglages techniques en préparation de la coupe de France.

MODALITÉS DE SELECTION STAGE & COUPE DE FRANCE

- **Le champion régional** (MIM & MIF) sur chaque épreuve inscrite à la coupe de France.
- **La meilleure performance au bilan régional estival MIM & MIF** (en conditions de vent régulières sur les disciplines concernées) sur chaque épreuve inscrite à la coupe de France.
- **Les athlètes ayant réalisés les minimas « Athlé 2028 »** et qui ne rentreraient pas dans les deux premiers critères de sélection.
[Lien vers les minimas](#)

La sélection est arrêtée lors de des championnats d'Occitanie Minimes individuels.

CAS PARTICULIERS

- 1) Dans le cas où le titre régional et la meilleure performance au bilan sont détenus par la même personne, **la sélection sera complétée au regard du bilan régional.**

- 2) *Le règlement national de la compétition stipule que chaque athlète peut participer à un maximum de deux épreuves (hors relais) dont une seule épreuve par famille de spécialité.*

Dans le cas où un athlète se retrouve dans cette situation, **les décisions prises iront dans le sens de l'équipe et non des individus.**

- 3) Les athlètes qui ont réalisés les minimas « Athlé 2028 » n'ayant pas été sélectionnés dans l'équipe Occitanie selon les deux premiers critères de sélection seront invités à **participer au stage**, mais également à **la Coupe de France des Ligues Minimes en hors concours**, sur l'épreuve concernée, sans rentrer en compte dans le classement final de l'équipe.